

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

En lien avec les objectifs de l’Accord de Paris de 2015 (COP 21), conformément à loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, le Grand Cubzaguais Communauté de Commune a décidé d’engager, il y a 2 ans, l’élaboration d’un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ce projet a été arrêté par délibération du Conseil communautaire le 23 octobre 2019.

Le PCAET est un projet de développement durable qui vise à engager les territoires vers la transition énergétique, en vue d’atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s’y adapter.

Il a pour objectifs :

* Adaptation au changement climatique
* Développement des énergies renouvelables
* Réduction des émissions de gaz à effet de serre
* Réduction des émissions de polluants atmosphériques
* Réduction de la consommation d’énergie

En application des dispositions de l’article L. 123-19 du code de l’environnement, une procédure de consultation du public électronique est organisée sur le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) du Grand Cubzaguais Communauté de Commune.

Du lundi 3 février 2020 à 9h00 au lundi 2 mars 2020 à 17h30 inclus

Le dossier de consultation comprendra :

* Le bilan énergétique et orientation
* Le diagnostic Air
* L’état initial de l’environnement
* L’évaluation stratégique environnementale
* Le plan d’actions détaillé
* Le rapport du PCAET
* Les avis de la MRAe, la DREAL et de la Région

Les pièces de ce dossier seront consultables à compter du 3 février 2020 (9h00) :

* En ligne depuis le site internet du Grand Cubzaguais Communauté de Commune : www.grand-cubzaguais.fr
* Sur support papier, pendant la durée de la consultation, aux jours et heures habituels d’ouverture du siège du Grand Cubzaguais Communauté de Communes : 44 Rue Emile Martin Dantagnan, 33240 Saint-André-de-Cubzac, du lundi au jeudi 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à12h30 et de 14h00 à 16h00.

Le public pourra formuler ses observations et propositions, pendant la durée de la consultation:

* Par voie numérique à l’adresse suivante : [l.riedweg@grand-cubzaguais.fr](mailto:l.riedweg@grand-cubzaguais.fr)
* Par écrit sur les registres de consultation ouverts à cet effet et accessibles, aux jours et heures habituels d’ouverture du siège de la Communauté de Commune et des Mairies.

Toute information complémentaire relative à cette consultation pourra être obtenue auprès de l’accueil de la Communauté de Communes, par téléphone au 05 57 94 83 36 ou par mail à l’adresse suivante : [l.riedweg@grand-cubzaguais.fr](mailto:l.riedweg@grand-cubzaguais.fr)

A l’issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à approbation du Conseil communautaire du Grand Cubzaguais.

La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de la Communauté de Commune [www.grand-cubzaguais.fr](http://www.grand-cubzaguais.fr) pendant trois mois à compter de la délibération d’approbation du PCAET.